

Licence Droit

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Université du Maine. hceres-02037854

HAL Id: hceres-02037854

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037854

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université du Maine

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université du Maine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* est une formation générale de l'Université du Maine, proposée sur deux sites : Le Mans et Laval. Elle a pour objectif de fournir aux étudiants des connaissances fondamentales solides en droit, ainsi que les bases requises en termes de méthode et de raisonnement juridique. La formation permet aux diplômés de poursuivre leurs études en master, de passer des concours administratifs pour exercer ensuite des professions juridiques, judiciaires ou intégrer la fonction publique, ou enfin de s'orienter vers une licence professionnelle à l'issue de la seconde année.

La licence *Droit* vise à donner aux étudiants une formation généraliste en Droit, sur trois années, composée de deux parcours : un parcours classique *Droit* comprenant les enseignements juridiques fondamentaux et un parcours *Anglais juridique* ouvert dès le semestre 2, offrant une ouverture à l'international forte, par des enseignements linguistiques renforcés.

La formation est ouverte en formation initiale, en formation continue ou après une validation d'acquis d'expérience (VAE).

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* est une formation cohérente qui satisfait pleinement aux attentes requises pour une licence en droit en termes d'acquisition de connaissances et de compétences attendues de l'étudiant pour poursuivre son cursus en master avec, d'une part, une pré-spécialisation en troisième année (L3), d'autre part, un parcours *Anglais juridique*, qui bénéficie d'une bonne attractivité, permettant une forte ouverture internationale.

La licence *Droit* s'intègre pleinement dans l'offre de formation de l'établissement, car elle constitue la formation de base de tout étudiant en droit. Elle bénéficie d'une bonne implantation locale par ses deux sites d'enseignements — Le Mans et Laval. Elle profite des partenariats conclus par l'université avec neuf universités étrangères et des dispositifs visant à assurer la mobilité des étudiants. S'agissant d'une formation généraliste, sans vocation professionnalisante immédiate, les liens avec les milieux socio-professionnels restent limités, mais ils existent.

L'équipe pédagogique est logiquement composée majoritairement d'enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire Thémis-Um, auxquels s'ajoutent des doctorants, des ATER (attachés temporaires à l'enseignement et à la recherche) et des intervenants professionnels extérieurs qui assurent principalement les travaux dirigés et les enseignements linguistiques. Le pilotage de la formation, encore trop informel en l'absence de comité de perfectionnement, vise à favoriser l'évaluation et l'évolution de la formation avec un responsable de la licence et des responsables pédagogiques pour chaque année d'études.

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite, qui pourraient d'ailleurs être judicieusement présentés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, sont satisfaisants au regard de la taille de l'établissement. Les effectifs de la formation sont en constante augmentation et les taux de réussite sont plutôt satisfaisants, voire bons — avec un taux de réussite de plus de 45 % depuis 2010-2011 — pour une licence en Droit généraliste, ce qui témoigne de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place. Même si la formation ne débouche pas sur une insertion professionnelle immédiate, mais majoritairement sur la poursuite d'études en master, les indicateurs ne sont pas renseignés. Les outils d'évaluation de la formation et de suivi des diplômés, qui se mettent progressivement en place, peuvent encore être améliorés.

Points forts :

Cohérente dans sa construction conçue sur la progressivité et la pré-spécialisation, la licence *Droit* bénéficie indéniablement d'une bonne attractivité ; le parcours *Anglais juridique* témoigne d'une forte ouverture à l'international. Elle témoigne d'une amélioration des dispositifs d'encadrement des étudiants et de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place.

Points faibles :

En dépit d'efforts constatés, la formation bénéficie d'un pilotage encore trop informel, en l'absence de comité de perfectionnement institutionnalisé. Les modalités de suivi et d'évaluation, dont les résultats ne sont pas clairement renseignés, restent perfectibles même si des outils sont mis en place (Evamaine et Limesurvey en expérimentation).

Recommandations :

Les modalités de suivi, d'évaluation et de pilotage de la formation devraient être clairement institutionnalisées. Elles pourraient judicieusement être présentées comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, notamment pour chaque site.

Le parcours *Anglais juridique* mériterait d'être davantage valorisé.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	La lisibilité de l'architecture de la formation entre les trois années est bonne, en offrant la possibilité aux étudiants d'intégrer, à l'issue de la deuxième année, une licence professionnelle. La formation est conçue sur un mode progressif, en laissant aux étudiants un choix des enseignements en troisième année en vue d'une pré-spécialisation, en fonction de leur projet professionnel. Chaque année d'études comprend un parcours classique *Droit* et un parcours *Anglais juridique* à partir du semestre 2, avec un enseignement linguistique renforcé. En première année, la formation est assez logiquement orientée sur les matières fondamentales en droit privé, en droit public et en histoire du droit, tout en maintenant une ouverture économique pour faciliter les analyses transversales — juridiques et économiques dans le cursus de l'étudiant. En deuxième année, sont abordées les matières constituant un tronc commun en droit privé, en droit public et en histoire du droit, tout en conservant une ouverture économique pour faciliter ensuite la pré-spécialisation des étudiants en troisième année.. En troisième année, la formation est conçue sur une logique de pré-spécialisation des étudiants qui peuvent opter pour des travaux dirigés avec une dominante en droit privé, en droit public ou mixte.
Environnement de la formation	La licence *Droit* trouve pleinement sa place dans l'offre de formation de l'UFR. Géographiquement, même si d'autres universités relativement proches proposent des formations similaires, la licence se justifie pleinement au regard du bassin géographique de recrutement (Sarthe, Mayenne, Eure et Loire et une partie de l'Orne), de l'attractivité actuelle et des débouchés des formations juridiques. La formation bénéficie de bons partenariats avec les milieux professionnels locaux (barreau, magistrature, notariat), auxquels s'ajoutent les partenariats internationaux importants noués par l'établissement avec neuf universités étrangères.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est assez logiquement composée majoritairement d'enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent des ATER, des professeurs certifiés, et des professionnels qui assurent les travaux dirigés et les enseignements linguistiques. Au Mans, elle comprend respectivement 25 enseignants en licence 1, 21 en licence 2 et 18 en licence 3 et 16 vacataires. Pour le site de Laval, l'équipe est composée de 13 enseignants

	en première année, 9 en deuxième année et 11 en troisième année, auxquels s'ajoutent 18 vacataires. L'équipe pédagogique générale est assez bien structurée avec un responsable de domaine, des responsables pédagogiques pour chaque année d'études qui assurent un suivi des étudiants. Le pilotage de la formation est assez bon, même si aucun comité de perfectionnement n'est institutionnalisé. L'implication de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la réussite produit des effets statistiques réels.
Effectifs et résultats	Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite, qui pourraient d'ailleurs être judicieusement présentés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, sont bons au regard de la taille de l'établissement avec entre 393 et 466 étudiants en L1 et des taux de réussite compris entre 42,7 % et 47,8 % en L1, 63,8 % et 74,3 % en L2 et 74,4 % et 84,9 % en L3. Généraliste, la formation ne débouche pas nécessairement sur une insertion professionnelle, mais davantage sur une poursuite d'études en master, sans que le suivi des diplômés soit institutionnalisé, même s'il est en cours de mise en place.

Place de la recherche	La licence *Droit* est adossée au laboratoire Thémis-Um dont les membres assurent majoritairement leurs cours en fonction de leurs spécialités. Les étudiants participent aux manifestations scientifiques du laboratoire (colloques, conférences…) pour les sensibiliser à la recherche, et sont même associés à leur organisation (les « 24 heures du droit »). Pour autant, aucun enseignement d'initiation à la recherche ou conférence n'est intégré à la formation.
Place de la professionnalisation	Même si la licence *Droit* est une formation avant tout généraliste, la professionnalisation résulte de conférences de professionnels, de leurs participations au Carrefour des Métiers et à des plaidoiries organisées en partenariat avec les tribunaux de grande instance et les barreaux locaux (Le Mans et Laval). Certains étudiants peuvent également participer à des concours internationaux (Concours Rousseau).
Place des projets et stages	Un stage facultatif d'une durée minimum de deux semaines, lors de la troisième année, est intégré dans la formation, au titre d'une Unité d'Enseignement Libre (UEL), proposée aux semestres 5 et 6, au lieu et place d'un enseignement. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit, à une soutenance devant un jury composé de l'enseignant référent et du tuteur professionnel, et fait l'objet d'une notation, pour un crédit de 2 ECTS.
Place de l'international	La politique de formation en langue étrangère est ambitieuse avec trois langues proposées tout au long de la formation (anglais, allemand, espagnol). S'y ajoute le parcours *Anglais juridique*, avec un enseignement progressif et renforcé, selon un bloc d'enseignements clairement identifiés avec notamment des travaux dirigés spécifiques en expression orale et en expression écrite en troisième année. Un séminaire franco-américain est en outre proposé aux étudiants de L3. La mobilité à l'international est assurée, dès la troisième année, par le programme Erasmus et le CREPUQ, sans aucune statistique sur les étudiants qui en bénéficie. En outre, le dossier ne fait pas apparaître la possibilité de passer des certifications de langue.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le public recruté est composé de lycéens et d'étudiants provenant d'autres formations. Les premiers bénéficient de multiples dispositifs d'information favorisant leur orientation : présence dans les forums post-bac, invitation à suivre des cours, conférences dans les lycées sur les études de droit, « Cordées de la réussite » à Laval support de projets pédagogiques autour du droit avec les lycéens de la région. Les demandes d'équivalence et de passerelles sont examinées par la commission pédagogique de l'établissement, présidée par le doyen de l'UFR, et composée des responsables de la formation. Les dispositifs d'aide à la réussite, existants ou en cours de réalisation, sont variés : journées d'intégration lors de la pré-rentrée, catalogue de cours, stages de réorientation, orientation active vers les licences professionnelles de l'UFR ou d'autres UFR en fin de licence 2, accompagnement individualisé des AJAC avec conclusion d'un contrat

	pédagogique. S'y ajoute un dispositif spécifique à destination des étudiants de médecine pour faciliter leur réorientation en droit avec des cours et du tutorat au semestre 3 de Pluripass en cours de mise en place. Les données statistiques attestent de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs mis en place, avec une diminution des abandons de la moitié à l'issue de la première année (16 en 2012-2013 contre 31 en 2011-2012) et une augmentation du taux de réussite, qui oscille entre 42,7 % et 47,8 % pour l'année 2012-2013 en licence 1.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le C2i (certificat informatique et internet) est proposé dès la première année de licence au titre des compétences additionnelles, sans être toutefois intégré à la formation. Même si la formation, qui n'est pas ouverte à distance, se déroule en présentiel, il est assez surprenant que l'établissement n'ait pas développé les outils numériques (plate-forme et bibliothèque numériques).
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des connaissances sont classiques : contrôle continu en TD avec examens terminaux à l'écrit et à l'oral pour les matières sans TD. Le système de validation, de capitalisation et de compensation des UE est clairement exposé. Il en est de même pour l'acquisition des ECTS. Une seconde session est organisée au moins deux mois après la première session.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences est effectué lors des séances de travaux dirigés par la réalisation de travaux écrits et par des interrogations orales. S'y ajoute le suivi pédagogique spécifique pour les étudiants AJAC. Les compétences à acquérir sont clairement exposées dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et l'annexe descriptive de diplôme (ADD).
Suivi des diplômés	L'université a lancé l'enquête ministérielle pour le suivi des diplômés à 30 mois et s'est dotée, en interne, d'une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants avec l'application Evamaine. Toutefois, le suivi des diplômés, assuré par le SUIO-IP, est en cours de mise en place pour les diplômés de la licence.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation ne dispose d'aucun Conseil de perfectionnement. Seule la Commission pédagogique composée d'enseignants-chercheurs assure en l'état le suivi et l'évolution de la formation. La mise en place d'un Conseil de perfectionnement ouvert aux professionnels est toutefois en cours. La formation est intégrée dans la procédure d'autoévaluation Evamaine de l'établissement pour l'évaluation des enseignements, mais les résultats ne sont pas renseignés. La logique de l'autoévaluation est intégrée par l'établissement au vu du dossier qui procède systématiquement à une analyse des points forts, des points faibles et qui mentionne des pistes d'amélioration pour chaque item du dossier. On peut toutefois regretter que la procédure d'autoévaluation de l'établissement ne soit pas clairement renseignée.

Observations de l’établissement

Université du Maine

Evaluation des formations

Champ de formation	DEG
Intitulé du diplôme	Licence droit

Observations de l'Université du Maine sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.

Synthèse de l'évaluation

Un Conseil de perfectionnement spécifique à la Licence *Droit* est en cours de constitution, en marge de la commission pédagogique (compétente pour les demandes d'équivalence et de passerelles). Il est prévu d'y associer des enseignants-chercheurs, des professionnels du droit et des étudiants.

Les modalités de suivi et d'évaluation seront perfectionnées notamment. Elles s'appuieront sur les outils Evamaine et Limesurvey.

Le parcours Anglais juridique sera effectivement davantage valorisé. Dès la rentrée 2016, un nouveau parcours *Common law and Legal English* prendra le relais en 1ère année de licence.
Les cours d'anglais sont plus attractifs et des cours de droit en anglais sont désormais prévus chaque semestre, ce qui permettra aussi de renforcer l'attractivité pour des étudiants étrangers souhaitant suivre des cours en anglais. L'ensemble du parcours *Common Law and Legal English* sera mis en place sur les 3 années de Licence pour la rentrée 2017.

Analyse

Place de la recherche	
Observations	Pour la rentrée 2017, la nouvelle offre de formation prévoit des conférences de méthode du semestre 3 au semestre 6 de la Licence. Dès la Licence, les étudiants seront ainsi initiés à la recherche.
Place des projets et stages	
Observations	En Licence, les stages sont proposés dès la 2ème année. Les étudiants peuvent ainsi choisir d'effectuer un stage en lieu et place d'une unité d'enseignement libre. Le stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale ; il est crédité de 2 ECTS.

Place de l'international	
Observations	La mobilité internationale se fait essentiellement *via* le programme Erasmus. En 2012-2013, 13 étudiants de 3ème année de Licence sont partis ; en 2013-2014 : 15 étudiants ; en 2014-2015 : 7 étudiants ; en 2015-2016 : 10 étudiants, plus un étudiant parti *via* la CREPUQ. Pour la rentrée 2016 : 12 étudiants partiront grâce au programme Erasmus. Par ailleurs, les certifications en langues étrangères sont aujourd'hui plutôt proposées au niveau master (TOEIC – TOLES) mais toujours accessibles pour les étudiants de Licence. Pour la rentrée 2017, les étudiants pourront bénéficier d'une préparation à ces certifications au cours du semestre 5 de la Licence. Cette possibilité sera ouverte aux étudiants suivant le parcours généraliste et aux étudiants suivant le parcours *Common Law and Legal English.*
Modalités d'enseignement, place du numérique	
Observations	Suivant la politique de l'établissement, le C2i est intégré à la formation et est proposé dès la 1ère année de Licence à tous les étudiants. Les outils numériques sont développés et utilisés par les étudiants : bibliothèque numérique *via* la plate-forme Umtice, cours en ligne, enregistrements visio de cours disponibles durant quelques jours pour les étudiants sur la plateforme de l'Université.
Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation	
Observations	Conseil de perfectionnement en cours de constitution et procédure d'autoévaluation en développement (cf. *supra*).

Anne **Désert**

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire
Université du Maine